



Le moteur franco-allemand de nouveau en marche

ON S'EST TROP SOUVENT PLAINT, jusque dans les lignes de cette chronique, du manque de volontarisme franco-allemand en matière économique pour ne pas saluer l'annonce, cette semaine, d'une stratégie franco-allemande en matière d'industrie. Intitulé « Manifeste franco-allemand pour une politique industrielle européenne au XXI^e siècle », le document rendu public mardi part d'un constat sans appel : « Parmi les quarante plus grandes entreprises au monde, cinq seulement sont européennes. » Cette stratégie s'inscrit dans un triple contexte.

C'est d'abord, bien sûr, une réponse à la Commission européenne. Sa décision récente de s'opposer, en l'état, à la fusion Alstom-Siemens a été fort peu appréciée tant en France qu'en Allemagne, qui lui reproche d'empêcher l'émergence des fameux « champions européens » capables de tenir dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée. L'avancée commune franco-allemande s'inscrit aussi dans la continuité de la présentation, début février, d'une stratégie industrielle pour l'Allemagne par le ministre allemand de l'économie, Peter Altmaier.

Un tel volontarisme public en matière économique est peu courant en Allemagne et l'existence même d'un tel papier était donc, en soi, un événement notable dans la vie économique et politique outre-Rhin. La stratégie commune franco-allemande vient conforter cette approche et porte aussi la marque de certaines demandes spécifiquement françaises, en particulier en matière de politique commerciale européenne.

Enfin, la présentation de ce document intervient au lendemain de l'annonce de la mise en place d'INSTEEX, futur instrument financier pour permettre aux entreprises européennes, sous des conditions et dans des domaines très encadrés, d'exercer des activités en Iran. Nous assistons donc clairement à un frémissement d'initiatives européennes intéressantes, qu'il convient de souligner et de saluer.

Concurrence. La stratégie pour l'industrie s'articule autour de trois grands piliers. En premier lieu, des investissements massifs dans l'innovation (financement de la technologie, innovations de rupture, ambition forte pour l'intelligence artificielle) qui dénotent une volonté forte de se tourner vers l'avenir, même si l'essentiel reste à préciser et à concrétiser. En deuxième lieu, et c'est le cœur du document en même temps que sa partie la plus aboutie et opérationnelle, une volonté de permettre aux entreprises européennes d'être concurrentielles à l'échelle mondiale, avec une mise à jour des lignes directrices actuelles en matière de concentrations pour mieux tenir compte de la concurrence au niveau mondial, un droit de recours du Conseil contre les décisions de la Commission, et la clarification des règles en matière d'aides d'Etat.

Est aussi mentionnée, presque en passant, la demande que soit étudiée la possibilité d'« intervention temporaire potentielle d'acteurs publics dans des secteurs spécifiques et à des moments précis pour assurer leur développement à long terme » - une idée contenue également dans la stratégie allemande et qui est presque révolutionnaire au regard des traditions bien ancrées du capitalisme rhénan. En dernier lieu est évoquée une dimension plus défensive, concernant le filtrage des investissements étrangers en Europe pour défendre nos intérêts stratégiques, la réciprocité pour les marchés publics et la défense d'une politique commerciale européenne moderne et ambitieuse. Cette série de propositions est inspirée par des propositions structurantes de la diplomatie française, mais il n'est pas anodin de les voir portées d'un commun accord avec l'Allemagne.

Que peut-on déduire de cette stratégie commune ?

D'abord, reconnaissons-le sans ambages, le gouvernement a su saisir le moment opportun pour faire avancer

dirait peut-être, de « mise en musique », et il n'est pas interdit en la matière de se soucier davantage des avancées réelles et de l'efficacité que des effets d'annonce et de communication. En l'occurrence, au lendemain de la présentation par l'Allemagne de sa propre stratégie industrielle, les esprits outre-Rhin étaient mûrs pour aller plus loin. La teneur des débats y a évolué en période récente ; ces derniers jours encore, à la conférence sur la sécurité de Munich, l'essoufflement du multilatéralisme, les fragilités des relations transatlantiques et la nouvelle donne mondiale qui en résulte ont constitué l'arrière-plan de tous les discours et de toutes les discussions ; les excédents commerciaux allemands, massifs et récurrents, n'interdisent plus une réflexion sur la défense des intérêts stratégiques de nos économies ni une approche plus lucide face, notamment, à la Chine et aux Etats-Unis.

Cette fenêtre d'opportunité a été saisie, et les annonces de mardi donnent une substance supplémentaire et une connotation européenne indispensables à la réussite de toute stratégie industrielle digne de ce nom. Dans le gouvernement actuel, Bruno Le Maire est d'ailleurs, avec

Les excédents commerciaux allemands n'interdisent plus une réflexion sur la défense des intérêts de nos économies ni une approche plus lucide face, notamment, à la Chine et aux Etats-Unis

le Premier ministre, l'un des bons connaisseurs de l'Allemagne, de sa culture et de sa mentalité : tous deux parlent allemand, s'intéressent à ce pays dans lequel ils ont passé du temps. Ils ont choisi un moment efficace pour avancer.

Extraterritorialité. L'on peut, bien sûr, regretter que certains sujets essentiels soient absents de ce document. Pas une ligne n'est en particulier consacrée à un enjeu pourtant fondamental pour aujourd'hui et pour demain, l'application extraterritoriale du droit américain. Sans une approche commune en la matière, il sera bien difficile de bâtir sur le long terme une stratégie efficace, tant est fort le potentiel de dissuasion du droit actuel sur nos entreprises et, au-delà, sur les règles du jeu de l'économie mondiale. De même, le chapitre sur les financements devra-t-il certainement être complété par des considérations sur certaines dérives spéculatives contemporaines particulièrement agressives, et défavorables à la stabilité de long terme des entreprises et de leur gouvernance.

L'Union européenne est une construction unique et, à bien des égards, extraordinaire. Elle n'est pourtant pas assez préparée à affronter les défis d'un monde nouveau. Le respect nécessaire des règles de droit a cédé la place à une application parfois dogmatique des règles au détriment d'une approche globale intégrant pleinement dans ses objectifs prioritaires la défense de nos intérêts. C'est vrai en matière de droit de la concurrence et de son impact très restrictif sur les choix de politique industrielle, c'est vrai en matière de politique commerciale, c'est vrai en matière d'affirmation de l'Union sur la scène internationale. Ce document a le grand mérite de faire converger les approches française et allemande en matière concurrentielle et industrielle. La nouvelle Commission telle qu'elle résultera des prochaines élections européennes disposera ainsi, dès son entrée en fonction, d'une contribution récente destinée à

Un groupe de députés, proches de la franc-maçonnerie, travaille à prévenir tout assouplissement de la loi de 1905 Les élus pro-laïcité de la majorité s'organisent



SIPA PRESS

L'idée de toucher à l'historique loi d'Aristide Briand ne fait pas l'unanimité au sein de l'Assemblée.

Cultes

Un groupe informel d'une vingtaine de députés LREM s'est réuni mercredi pour lancer un cycle de réflexions sur la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, afin d'éviter toute réforme du texte fondateur de la laïcité. Parallèlement, selon nos informations, plusieurs sénateurs réclament la mise en place d'une commission d'enquête sur les failles d'application de cette loi.

Ivanne Trippenbach

QUE DEVIENT LE DÉLICAT PROJET de réforme du régime des cultes ? Dossier ajourné, explique l'Elysée en plein débat national. L'exécutif n'y a pas pour autant renoncé. Depuis les révélations dans *l'Opinion* sur l'avant-projet gouvernemental retouchant la loi de 1905, le texte suit son cours.

Tout au long du mois de janvier, lors de dîners Place Beauvau, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner en a présenté les grandes lignes aux cultes, aux associations laïques et aux obédiences maçonniques. Sans rassurer. Alors les forces philosophiques et politiques s'organisent pour, le moment venu, sortir du bois... Y compris dans la majorité parlementaire.

Parmi les élus LREM, l'idée de toucher à l'historique loi d'Aristide Briand ne fait pas l'unanimité. Selon nos informations, une vingtaine de députés LREM sont en train de constituer un groupe informel opposé à une réforme. Ils ont tenu leur première réunion mercredi matin, à l'Assemblée nationale, et veulent auditionner des juristes et philosophes pour être prêts le moment venu.

A l'origine de l'initiative, François Cormier-Bouligeon, député LREM du Cher et ex-chef de cabinet adjoint d'Emmanuel Macron à Bercy. « Il s'agit d'anticiper le débat, explique-t-il à *l'Opinion*. Nous saurions gré au président de la République de lutter contre l'islam politique. Mais aborder ce sujet par la face de la loi de 1905 sur la séparation des

Eglises et de l'Etat, non. C'est un pilier qui nous permet de créer du commun. Il serait dangereux et inopportun d'y toucher. » « Cet édifice est le fruit d'un compromis historique, les questions de financement et de sécurité peuvent être réglées ailleurs », abonde Jean-Louis Touraine, député LREM du Rhône, membre du groupe.

« **Porte 5905** ». Une bataille sourde sur les questions de laïcité agite la majorité depuis le début de la législature. A tel point que les positions des uns et des autres sont caricaturées. D'un côté, les élus sur la ligne libérale de Florent Boudié, député de Nouvelle-Aquitaine, ou d'Aurélien Taché, son collègue du Val-d'Oise, dépeints par leurs détracteurs en « Groupe de l'islam en France ». De l'autre, le cercle en voie de constitution baptisé « Porte 5905 », en référence à la loi de 1905 (dans le calendrier maçonnique, elle date de l'an 5905 de la Vraie Lumière). « Il n'y a pas que des "frangins", le groupe est ouvert à tous les laïques », assure toutefois un député membre.

Ces tensions latentes donnent parfois lieu à des passes d'armes qui agitent le microcosme. Comme en octobre, lorsqu'Aurélien Taché est violemment pris à partie sur Twitter par son collègue François Cormier-Bouligeon qui l'accuse de défendre le communautarisme. « Les trois quarts du groupe sont sur des positions libérales, rétorque le député Taché. Il n'y a pas de fracture dans la majorité, ce sont cinq députés acquis aux idées du Printemps républicain qui tentent de faire passer des choses au forceps contre l'ADN libéral d'En Marche. Cette minorité néo-républicaine est hostile aux religions. »

Commission sénatoriale. Ladite « minorité » a pourtant marqué un point lors du débat sur la loi « pour un Etat au service d'une société de confiance », dite « droit à l'erreur ». Un amendement à l'article 38 visait à retoucher la loi de 1905 pour permettre aux associations culturelles de « posséder et administrer tout immeuble acquis à titre gratuit ». Autrement dit, d'en tirer des revenus locatifs, comme n'importe quelle association loi 1901. Au final, la mesure controversée a été abandonnée.

En revanche, la semaine dernière, elle a perdu la partie au cours d'un nouvel affrontement. Une poignée de députés LREM menés par Aurélien Bergé votent l'amendement de l'élu LR Eric Ciotti au projet de loi Blanquer sur l'école, qui vise à interdire les signes religieux « manifestement ostensibles » des accompagnants scolaires. Suspension de séance et rejet massif des députés macronistes.

La petite fronde parlementaire, en voie de structuration chez LREM, ne se limite pas à l'enceinte du Palais Bourbon. Selon nos informations, plusieurs sénateurs réclament la mise en place d'une commission d'enquête sur les failles d'application de la loi de 1905, en amont de l'examen de l'éventuel projet de loi. Cette requête rencontre d'ores et déjà l'assentiment de plusieurs élus, dont Hélène Conway-Mouret, vice-présidente du Sénat. L'ancienne ministre de François Hollande voudrait se pencher sur « le régime souvent dérogatoire dont peut bénéficier sur de nombreux points l'Eglise catholique », et penche pour une mission d'information conjointe aux deux chambres. D'autres élus suggèrent une commission spéciale pour appuyer les débats parlementaires, si projet de loi il y a.

@ITrippenbach

Fonction publique. Les plus gros salaires sont à l'hôpital

EN 2016, LES 1 % DES SALARIÉS de la fonction publique les mieux rémunérés ont gagné plus de 6 410 euros nets par mois, selon l'Insee. Ces 48 500 agents, fonctionnaires ou non, ont perçu en moyenne 7 850 euros mensuels, soit quatre fois le salaire médian dans la fonction publique (1 980 euros). Plus de la moitié d'entre eux travaillaient dans les hôpitaux, où le salaire médian est de

de 2 310 euros, et dépasse 3 610 euros pour les 10 % les plus aisés. La fonction publique territoriale n'est quasiment pas représentée parmi les plus hautes rémunérations. Le salaire médian y est de 1 720 euros, les 10 % les plus riches touchant plus de 2 660 euros. Si les femmes représentent 63 % des agents de la fonction publique, leur part diminue quand les revenus s'élèvent. Les plus hauts